

Publié le 20 décembre 2023

Rénovation énergétique, les atouts de l'économie mixte locale

Qu'il s'agisse des bâtiments publics, des logements des particuliers ou bien des logements sociaux, les Entreprises publiques locales apparaissent comme essentielles pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique.



Il y a une urgence à réaliser la rénovation énergétique pour les collectivités locales. Outre la nécessité de répondre à l'enjeu climatique en diminuant les émissions de gaz à effets de serre, les coûts de l'énergie grèvent les budgets des communes et donc leurs projets. Lors d'un atelier dédié à ce sujet qui s'est tenu à Cannes lors du Congrès des Epl, les entreprises publiques locales ont pu mettre en valeur leurs spécificités pour répondre à ces enjeux.

Le chantier prioritaire des écoles

Parmi les chantiers prioritaires pour les collectivités locales se trouve celui des écoles. Dans les Alpes-Maritimes, **la ville de Grasse a opté pour le dispositif dit « Intracting », avec un abondement à 100 % de la Banque des Territoires**. Grâce à ce modèle, les économies générées viennent rembourser l'investissement initial.

De son côté, la ville de Dole a confié la réalisation du programme de rénovation à la **Spl Grand Dole Développement 39**, dont elle est actionnaire. La Spl a signé un **marché global de performance énergétique (MGPE)** avec des entreprises pour la réalisation des travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est assurée par **Sedia**. « Ce montage innovant doit permettre de mener dans un temps bref ce programme de réhabilitation thermique », détaille **Jean-Pascal Fichère, président du Grand Dole et Pdg de la Spl Grand Dole Développement 39**. Ce montage permet également de soulager la trésorerie de la Ville. « Sans la Spl, la Ville aurait dû porter les emprunts, soit près de 26 millions d'euros, ce qui aurait handicapé sa capacité d'investissement dans de nouveaux projets ».

Le tiers financement pour la rénovation des logements des particuliers

Les entreprises publiques locales ont également un rôle à jouer pour la rénovation énergétique des logements des particuliers... Et le chantier est colossal. Le logement représente l'un des tous premiers postes de consommation d'énergie et d'émissions de CO2 de notre pays. **Sur les 30 millions de résidences principales, environ 5 millions sont catégorisées comme des « passoires thermiques »**.

En Centre Val de Loire, c'est la **Sem Centre Val de Loire Energies** qui s'attaque au sujet via le mécanisme du tiers financement. Pour rappel, le mécanisme de tiers-financement consiste à inclure un tiers dans le portage financier d'un projet. Le tiers réalise l'investissement, puis le bénéficiaire des travaux lui rembourse l'avance et les intérêts associés à compter de la date de livraison des travaux. « Ce mécanisme permet aux propriétaires d'accéder aux aides, on se fait leur avocat auprès de la banque », résume **Luc Morin le directeur général de la Sem** qui a réalisé 160 rénovation énergétique l'an passé.